



Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

Procès-verbal de la réunion du 25 avril 2013

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 7 et 28 février 2013
2. Préparation du débat de consultation sur la croissance économique et la compétitivité du Luxembourg

- Echange de vues avec Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Alex Bodry, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Georges Engel, M. Claude Haagen, M. Jacques-Yves Henckes, M. Henri Kox, M. Marc Lies, M. Claude Meisch, M. Robert Weber

M. Etienne Schneider, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur

M. Serge Allegrezza, Directeur du STATEC

M. Pierre Thielen, du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 7 et 28 février 2013**

Faute du *quorum* nécessaire en début de réunion, ce point est reporté.

2. **Préparation du débat de consultation sur la croissance économique et la**

compétitivité du Luxembourg

- Echange de vues avec Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur

Monsieur le Directeur du STATEC est invité à brosser un tableau de l'actuelle situation compétitive du Luxembourg. Celui-ci rappelle que le rapport de l'Observatoire de la compétitivité n'est publié qu'au mois d'octobre.

Cette année, plusieurs classements ont déjà été publiés ou actualisés, notamment celui de la Commission européenne qui se compose de 24 indicateurs. Dans ce rapport, la position du Luxembourg s'est améliorée.

La douzaine d'indicateurs macroéconomiques traditionnels (balance courante, dette publique et privée, coût salarial unitaire etc.) fiables et à jour permettra, dans ce débat, de comparer l'économie du Luxembourg avec celle d'autres pays. Ces comparaisons montrent que la dette publique est relativement basse, la dette privée relativement élevée, la balance courante continue à être excédentaire (de l'ordre de 5 à 6% du PIB) et que le dérapage du coût salarial unitaire continue (évolution du coût salarial par rapport à la productivité du travail).

Monsieur le Ministre confirme qu'il fera parvenir dans la huitaine un document à la Chambre des Députés résumant ces données macroéconomiques expliquant le besoin d'agir et les pistes sur lesquelles le Gouvernement souhaite agir.

Le niveau de croissance de l'économie du Luxembourg continue à être insuffisant avec seulement 0,3% durant l'année 2012 et avec une estimation pour l'année en cours de 1%. Dans le secteur du bâtiment, cette année a, en plus, avec un hiver plus long que d'habitude, très mal démarré. Egalement le secteur du commerce se plaint d'un premier trimestre à ventes plus faibles que d'habitude. Les espoirs conjoncturels pour l'année 2014 restent modestes.

Le chômage risque de se situer à un niveau plus élevé qu'escompté (6,7%) pour l'année 2013. Inquiétante est surtout la composition des chômeurs dont plus de 50% n'ont aucune qualification professionnelle. Les secteurs qui se développent et qui continuent à recruter sont toutefois des secteurs qui exigent des niveaux de qualification parfois élevés. 18% des chômeurs ressortent de la catégorie des jeunes chômeurs jusqu'à l'âge de 25 ans.

Il est donc urgent d'agir.

Le contexte social et politique dans lequel ces réformes sont à réaliser, avec deux campagnes électorales qui s'annoncent, ne facilite pas cette tâche.¹

Par conséquent, le Gouvernement souhaite obtenir lors de ce débat de consultation le plus large consensus possible et transposer ces ajustements via une loi « compétitivité » modifiant une série d'autres législations.

Ainsi, la Chambre des Députés sera consultée sur les points qui suivent :

- **Perception du Luxembourg à l'étranger.** Le Luxembourg n'a pas seulement besoin d'investisseurs, mais également d'une main d'œuvre hautement qualifiée. Cette main d'œuvre est rare et de plus en plus difficile à recruter dans la Grande-Région. Des

¹ Les élections sociales en novembre 2013 et les élections législatives en mai 2014.

sociétés telles qu'Amazon souhaitent engager des centaines de personnes qu'elles ne trouvent pas sur le marché de l'emploi luxembourgeois. Cette situation freine les investissements et la croissance. Ces effectifs doivent donc venir d'ailleurs. Les firmes en question ont pourtant de grandes difficultés à convaincre des personnes vivant dans des métropoles comme Londres, Paris ou Berlin à émigrer au Luxembourg. Une raison principale est que ce pays n'est pas vu comme un lieu où il fait bon vivre.

Le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur a donc décidé de lancer une campagne promotionnelle internationale. Celle-ci est financée via « Luxembourg for Business » dont le budget pour l'Exposition universelle à Shanghai n'a pas été épuisé (le démantèlement prévu du pavillon d'exposition n'était pas nécessaire).

Le premier de ces spots a été diffusé sur la chaîne *Eurosport*. L'objet est surtout de montrer la qualité de vie au Luxembourg. Ces spots accompagneront les missions économiques et visites d'Etat à l'étranger pour attirer l'attention du public et des médias également sur cet aspect.

Cette campagne a et aura son impact mesurable, par exemple, par l'explosion des « clicks » sur le site internet de « Luxembourg for Business » signalé dans ce premier spot.

- **Fiscalité.** Même s'il est peu probable qu'il soit possible de parvenir déjà durant cette fin de législature à une réforme dans ce domaine, il est impératif que cet aspect soit ouvertement discuté.

D'un point de vue « compétitivité », il serait utile de parvenir à une réduction du « taux d'affichage » de l'imposition des sociétés. Un grand écart existe au Luxembourg entre le taux de contribution effectif des entreprises (environ 18%) et le taux officiel qui se situe légèrement au-dessus de 29%.

Neutre en termes de recettes fiscales, cette réforme (via une réduction des possibilités d'abattements) devrait permettre de placer le Luxembourg comme site d'implantation potentiel sur l'écran des groupes internationaux souhaitant investir en Europe. Avant que ces groupes procèdent à une analyse fine, ces groupes se limitent à restreindre le cercle des candidats potentiels via les données officielles mises à disposition par des organismes internationaux comme l'OCDE.

L'objectif de cette réforme fiscale devrait être de placer le Luxembourg dans le champ de ses principaux concurrents (autour d'un taux de 24%).

- **Offices économiques à l'étranger.** Le réseau des « Luxembourg trade and investment offices » (LTIO) doit être réorganisé.

Parmi les bureaux existants, certains n'apportent plus ou peu de plus-value tandis qu'un besoin de plus en plus pressant de disposer d'un bureau de liaison économique existe dans des nouveaux pays, dont notamment la Turquie.

Monsieur le Ministre réitère ses explications concernant les liens économiques se tissant avec la Turquie.²

² Voir les procès-verbaux des réunions du 18 octobre 2012 et du 31 janvier 2013.

Une visite d'Etat est prévue pour la fin de l'année en Turquie. Il est vrai que le Luxembourg dispose d'une ambassade à Ankara, mais le centre économique et commercial de la Turquie se situe à Istanbul où l'ouverture d'un LTIO serait fort utile.

Les relations avec la Russie se sont également brillamment développées de manière à ce que l'ambassadeur en place commence à se trouver débordé, de sorte que la présence permanente à Moscou doit être renforcée.

La raison d'être d'autres bureaux, comme ceux à Dubai et à Seoul, commence à devenir douteuse.

- **Inclure les ambassades dans l'effort de promotion économique.** Le Luxembourg dispose de bien plus d'ambassades que d'offices économiques à l'étranger. Il serait hautement utile si ces ambassades pourraient également remplir une fonction de LTIO. Le Ministre des Affaires étrangères s'est dit prêt à contribuer à une telle réorientation.

Monsieur le Ministre rappelle qu'il a réorienté ses missions de prospection économique vers le continent européen. Dans ce cadre, il entend davantage coopérer avec la Chambre de Commerce qui ouvrira un office à Paris et vient d'ouvrir un office à Berlin. Un grand besoin à ce niveau existe dans le chef des PME.

En effet, dans ses discussions avec des patrons de PME, ceux-ci viennent de lui confirmer que maintes missions économiques du passé ne les ont nullement intéressés puisqu'ils n'ont pas vu l'intérêt de participer à des voyages dans des contrées aussi lointaines que la Chine. Les prochaines missions économiques viseront la France et la Suisse.

Cette réorientation n'exclut pas qu'une délégation gouvernementale participe à certaines missions économiques plus lointaines souhaitées par des grandes entreprises luxembourgeoises.

- **Augmenter l'attractivité du pays pour les « expats ».** Il est vrai qu'une série d'abattements fiscaux spécifiques existe en faveur des salariés expatriés (expats) leur permettant de déduire des frais spécifiques à leur situation professionnelle, comme les frais du déménagement international, du minerval de leurs enfants dans des écoles internationales privées comme l'*International School* à Luxembourg etc.. L'application dans la pratique par l'Administration de ces circulaires est très restrictive et suscite les critiques de la part de ce personnel étranger en mission au Luxembourg. Le Ministre des Finances souhaite donc émettre une circulaire permettant une application plus large de ces exceptions en faveur des expats.
- **Facteurs de production.** Le coût de l'énergie représente un facteur de compétitivité très important pour maintes entreprises. Une composante importante du coût de l'énergie au Luxembourg résulte des frais d'entretien du réseau, qui, au Luxembourg, est à 92% souterrain. Cette caractéristique, qui contribue à la fiabilité et à la sécurité de l'approvisionnement peu importe les aléas météorologiques, multiplie les coûts dès qu'il s'agit d'intervenir sur ce réseau.

Néanmoins, des possibilités existent pour réduire cette composante des frais pour les entreprises. Une telle mesure implique toutefois une augmentation des charges afférentes pour les autres clients reliés aux réseaux.

Il importe également d'investir au niveau des interconnexions des réseaux luxembourgeois avec les réseaux européens et d'augmenter la concurrence dans le secteur de l'énergie.

L'augmentation de l'efficacité énergétique est un autre chantier important. Le lancement de la « learning factory » servira à former les ingénieurs et techniciens des entreprises aux nombreuses mesures et technologies permettant de réduire leur facture d'énergie.

La transposition de la directive sur l'efficacité énergétique permettra de prévoir des mesures législatives supplémentaires sur ce plan (obligation, par exemple, pour les distributeurs d'énergie de réduire annuellement la consommation d'énergie de leurs clients).

- **Droit du travail.** Il importe de discuter sur une flexibilisation des *plans d'organisation du travail* (POT). Afin de tenir compte du fort caractère saisonnier de l'activité de maintes entreprises, il serait utile d'élargir la période de référence endéans laquelle les salariés sont obligés de compenser leurs heures supplémentaires. Actuellement, cette période est d'un mois.

Un autre point à discuter est le travail de *dimanche*. Il serait fort utile au développement du secteur de la biotechnologie de permettre aux laboratoires de recherche de continuer leurs activités le dimanche.

Le *congé collectif* n'est plus que difficilement à justifier. Il faudrait permettre au secteur du bâtiment d'utiliser sans interruption les mois d'été. L'effet sera également positif en ce qui concerne, en raison du chômage partiel intempéries, les finances publiques qui, pour la seule année 2013, en sont affectées de l'ordre de 20 millions d'euros.

Les dispositions légales concernant les *contrats à durée déterminée* devraient être adaptées. De nombreuses entreprises recourent aux services des agences intérimaires pour couvrir des besoins passagers en main-d'œuvre. Il est un fait que dans leurs choix d'embauches ultérieurs à durée indéterminée, ces mêmes firmes recrutent souvent parmi ces intérimaires qui étaient déjà dans leurs services.

La règle limitant à deux fois le recours pour une seule et même personne à un contrat à durée déterminée constitue une entrave sérieuse pour de telles embauches. Il devrait être possible de renouveler jusqu'à quatre fois durant la même période maximale prévue actuellement.

- **Aménagement du territoire.** Monsieur le Ministre lance un appel à la Chambre des Députés d'adopter rapidement le projet de loi concernant l'aménagement du territoire. De l'adoption de ce projet de loi dépend la publication des plans sectoriels, dont le plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques ». Ce plan permettra de viabiliser des centaines de hectares de terrains requis pour l'implantation d'entreprises. Dans ce plan Monsieur le Ministre prévoit également une bien plus grande flexibilité concernant les critères d'implantation dans ces zones, ce qui favorisera grandement le développement des PME souvent les seules à être prêtes à investir dans leur région.
- **Adapter le régime légal de la propriété intellectuelle.** La décharge fiscale de 80% des revenus générés par les brevets (article 50bis de la LIR) a suscité un réel boom dans ce domaine au Luxembourg. Maintes entreprises, surtout US-américaines, ont non seulement transféré leurs portefeuilles de brevets d'inventions au Luxembourg,

mais délocalisent également, et de plus en plus, leurs activités de recherche appliquée. Le chaînon manquant est l'application dudit article également au niveau du savoir-faire.

- **Rôle des communes comme acteur économique.** Il s'agit de créer à nouveau une incitation pour les communes à attirer et à développer des activités économiques sur leur territoire. Souvent, les autorités communales constatent que les nuisances dépassent les recettes générées par l'implantation d'entreprises dans leur commune. Une réforme des finances communales, et plus précisément du fonds communal de dotation financière (FCDF), devrait être sérieusement discutée.
- **Infrastructures et connectivité internationale du pays.** Il faudra améliorer, dans l'intérêt des quartiers généraux européens des entreprises qui s'installent au Luxembourg, les liaisons notamment aériennes vers les autres centres de décision en Europe et dans le reste du monde.

Une liaison directe ouvrira sous peu vers Istanbul. Les négociations sont en cours pour obtenir un succès semblable en ce qui concerne une liaison aérienne vers Moscou. L'objectif est également de développer un volet « tourisme » en relation avec ces vols.

Des liaisons aériennes vers des pays périphériques moins importants d'un point de vue économique pour le Luxembourg pourraient s'avérer bénéfiques pour toute la Grande-Région, dès que ces compagnies aériennes envisagent d'utiliser le Luxembourg comme escale pour des vols outre-Atlantique.

Le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur entend influencer activement la stratégie des entreprises dans lesquelles l'Etat tient des participations, notamment les P&T, en ce qui concerne, par exemple, les investissements dans les réseaux de communication de données.

- **Législations spécifiques.** Certaines législations peuvent constituer un avantage compétitif pour le Luxembourg, soit s'il parvient à s'arroger ainsi l'avantage du « first mover », par exemple avec la loi sur l'archivage électronique, soit simplement en améliorant son image de marque – par exemple par l'abandon annoncé du secret bancaire, ce qui facilite à certains groupes le choix de s'implanter au Luxembourg.
- **Simplification administrative.** Une réforme en profondeur s'impose afin d'accélérer les procédures administratives. Ce dossier est pourtant complexe compte tenu des nombreuses législations en cause. Il est ainsi incompréhensible que l'implantation d'une entreprise dans une zone économique, qui elle-même a fait l'objet de toutes les études et analyses environnementales nécessaires, doit elle aussi passer par cette même procédure pour sa propre parcelle de terrain.

Il serait, en outre, hautement utile de publier pour certains niveaux de l'actuelle procédure *commodo-incommodo* des normes préétablies dont le respect devrait être certifié après la construction/l'installation par un expert externe à l'investisseur respectif.

- **Redynamiser l'entrepreneuriat.** Certaines mesures pourraient aider à redynamiser l'esprit d'entreprise au Luxembourg.

Un point faible du Luxembourg à ce niveau constitue, par exemple, le manque de capital-risque (*venture capital*) prêt à être investi dans des jeunes entreprises (*start ups*). Des réflexions sont en cours visant à créer certains avantages fiscaux pour des

investissements dans des jeunes entreprises luxembourgeoises, à l'image de ce qui existait dans le cadre de la loi dite « Rau ». En effet, les banques privées sont devenues très prudentes et préfèrent, le cas échéant, investir dans des jeunes entreprises ayant déjà atteint une certaine maturité.

- **Luxembourg Future Fund.** Monsieur le Ministre critique dans le contexte ci-avant décrit le fait que le *Luxembourg Future Fund* (150 millions d'euros) n'a toujours pas pu lancer son activité en raison de problèmes concernant la mise en place de sa structure de gestion, mais se dit confiant que ce fond sera opérable sous peu.
- **Succession dans les PME.** Un problème auquel l'Etat se doit d'apporter de nouvelles réponses est celui de la succession dans les PME. De plus en plus d'entrepreneurs souhaitent prendre leur retraite sans que leur relève ne soit assurée. Sans successeur ou faute de reprenneur, ces entreprises cesseront leur activité.
- **Faillites et reprises d'entreprises.** De solutions doivent également être trouvées en ce qui concerne la faillite d'entreprises, qui, désendettées, seraient tout à fait viables et qui intéresseraient des investisseurs. Actuellement, les actifs de telles entreprises sont liquidés en pièces, de sorte que l'entreprise ne pourra plus être reprise par un investisseur potentiel.

Débat :

Les députés réagissent aux points qui suivent :

- **Immigration pour des raisons économiques et transferts sociaux.** Un député-maire renvoyant à son expérience sur le terrain estime que les statistiques de son bureau de population ne sont pas en phase avec l'occupation réelle de certains immeubles. Il estime que l'immigration à partir des Etats en crise de la zone euro est plus forte que les statistiques officielles le laissent croire. Des entreprises existent qui engagent pour une courte durée des membres de famille à l'étranger, afin qu'ils aient droit à l'indemnité de chômage et aux prestations des caisses de prévoyance sociale du Grand-Duché. Ce phénomène pourrait être un élément qui commence à peser sur les dépenses publiques, de sorte qu'une analyse plus fine sur cette immigration dans le système social luxembourgeois s'impose. Il s'agit à la fois d'un défi social, de logements et de dépenses publiques.

Monsieur le Ministre confirme qu'il a connaissance de ce phénomène et détaille le cas concret d'un exploitant portugais d'une station de service. L'orateur remarque qu'il n'existe pas de statistique sur ce phénomène. Il s'agit pourtant d'une pratique légale, ces Etats étant membres de l'Union européenne. Des discussions au plus haut niveau sur cette problématique ont déjà eu lieu, également avec les autorités portugaises. Dans le contexte légal actuel, il est impossible de freiner cette immigration.

Monsieur le Directeur du STATEC explique qu'il serait possible d'analyser ce phénomène sur base des données du Centre commun de la sécurité sociale. Son administration n'a pourtant jamais été saisie d'une telle demande. Il rappelle que le système social ne permet pas que ces personnes s'éternisent dans une telle situation qui, il le rappelle, est légale.

Un autre député-maire ajoute qu'il s'agit là de personnes qui sont déclarées et en situation légale, le problème lui semble davantage exister dans le chef de résidents non déclarés à la commune. Un troisième député-maire remarque que ses sapeurs-pompiers sont parfois surpris de voir le nombre de personnes fuir d'un immeuble en feu.

Un député suggère de s'inspirer de la France où le fait pénal de « délinquance sociale » permet de sanctionner de telles pratiques et de freiner ainsi ces abus.

Il est renvoyé à un autre phénomène douteux : des entreprises qui s'établissent au Luxembourg tout en important leur propre main-d'œuvre, mais engagée sous les conditions de leur pays d'origine. Ce problème n'est pas visible immédiatement si ce personnel est également logé et nourri à peu de frais par ces entreprises.

Des intervenants donnent à considérer qu'il ne s'agit pas d'une problématique qui devrait en premier lieu intéresser le Ministre de l'Economie, mais également d'autres ministères (Famille et Intégration, Travail, Sécurité sociale, ...).

- **Rôle des communes.** Un député-maire remarque que maintes idées du Ministère de l'Economie présupposent, en vue de leur réalisation, une étroite concertation au niveau du Gouvernement, comme la volonté d'inciter les communes à accepter davantage d'entreprises sur leur territoire. Il serait utile de parvenir à une certaine cohérence dans le financement des communes et des différentes mesures et subventions à destination des communes.

Un autre député-maire remarque qu'actuellement déjà la dotation financière versée aux communes prévoit un critère « zones vertes » et propose de le compléter d'un critère « zones d'activité économique viabilisées », indépendant des impôts éventuellement payés par les entreprises y implantées.

- **Droit du travail.** La proposition d'abolir le *congé collectif* suscite de multiples réactions. Un membre de la commission propose de le remplacer par un congé d'hiver prolongé.

Un autre député donne à considérer qu'il y a lieu de distinguer les petites entreprises de construction des grandes entreprises. Ces dernières salueront probablement cette proposition, tandis que les petites entreprises auront du mal à s'organiser sans un congé collectif. Actuellement, ces entreprises utilisent le congé collectif pour entretenir et réparer leurs machines et autre matériel. En plus, il est un fait que la grande majorité des salariés portugais de ce secteur utilisent ce congé pour rendre visite à leurs familles au Portugal. L'intervenant recommande de laisser aux partenaires sociaux le soin de décider de l'avenir de cette particularité.

Pour ce qui est des *POT*, ce député donne à considérer que cette question est directement liée aux heures supplémentaires à verser au personnel et déclenchera tout un débat social.

Quant au *travail de dimanche*, il est donné à considérer qu'il importe de limiter cette ouverture au seul cas des laboratoires de recherche.

Il est rappelé que la Chambre des Députés a favorisé le travail intérimaire comme une réponse au chômage. Ouvrir davantage la législation réglant l'emploi des *contrats à durée déterminée* risque de précariser davantage les jeunes demandeurs d'emploi. Ce même orateur s'étonne en renvoyant au débat d'orientation sur la politique en matière d'emploi qui aura également lieu en mai et où le Ministre responsable n'a jusqu'à présent jamais évoqué une telle intention.

Afin de ne pas compliquer sans nécessité ce débat de consultation, un membre de la commission propose d'exclure ces questions relevant du droit du travail. Ce même intervenant propose quand même d'examiner certains freins à la croissance des entreprises résultant de la législation sociale et du travail qui rendent les patrons réticent à augmenter leurs effectifs au-delà de certains seuils.

- **Meilleure exploitation des infrastructures scolaires.** En réplique à une remarque concernant un éventuel réagencement des congés scolaires, Monsieur le Ministre

remarque que de grandes économies pourraient être réalisées si le Luxembourg acceptait d'autres traditions en matière d'organisation scolaire. Un enseignement par roulement, un peu à l'américaine, permettrait de bien mieux exploiter les infrastructures scolaires, vides durant la plus grande partie des journées, semaines et années. Ce faisant, le besoin en nouveaux bâtiments pourrait être limité significativement.

- **Succession dans les PME.** Un député s'interroge sur des mesures envisagées visant à faciliter la reprise de PME sans successeur.

Monsieur le Ministre remarque qu'il s'agit le plus souvent d'entreprises artisanales qui, actuellement, sont déjà, dès le départ, confrontées à des difficultés de recrutement. Ce phénomène d'une orientation scolaire apparemment non adéquate caractérise également les régions voisines en Allemagne. Compte tenu de l'évolution structurelle de l'économie luxembourgeoise, il importe d'orienter les jeunes davantage vers des professions artisanales ou bien technologiques s'ils désirent poursuivre leurs études.

Face à l'inadéquation entre postes d'emploi et choix scolaires, il importe de revaloriser l'artisanat – également en ce qui concerne la rémunération des salariés dans ce secteur et notamment les apprentis.

Souvent le repreneur potentiel d'une PME se trouve déjà dans l'entreprise en la personne d'un salarié expérimenté et également impliqué dans la gestion de l'entreprise. Faute de moyens financiers pourtant, cette personne ne saura se lancer dans la reprise de l'entreprise. C'est à ce niveau que l'Etat devrait suppléer à l'aide inexistante des banques, par exemple via la SNCI. Il serait également nécessaire d'informer davantage le public intéressé des possibilités de soutien public existant.

- **Importance d'une fiscalité favorisant l'entrepreneuriat.** Des intervenants renvoyant à la situation française, Monsieur le Ministre remarque que cet exemple montre l'effet négatif sur la croissance et l'esprit d'entreprendre que peut avoir un système fiscal. L'orateur cite des exemples d'entrepreneurs et d'investisseurs français fuyant leur Etat. Une législation fiscale doit honorer le risque que courent des investisseurs dans des nouvelles technologies. Il est aberrant de taxer à 75% le bénéfice généré par deux investissements tout en ignorant la perte totale encaissée sur les huit autres investissements. Monsieur le Ministre tient toutefois à souligner que ses services ne font pas de prospection ciblée vers ces entrepreneurs français déçus, dont le premier réflexe est toutefois de se tourner vers la Grande-Bretagne et la Belgique.
- **Nature des emplois créés.** Monsieur le Ministre confirme que la plupart des postes d'emploi créés ces dernières années au Luxembourg sont, d'un point de vue du PIB, des emplois non-productifs (secteur des soins et de la santé, crèches, maisons relais, ...). L'année passée, 2,2% de postes d'emploi supplémentaires ont été créés au Luxembourg dont 1,7 points de pourcent ont été occupés par des salariés frontaliers. En plus, en même temps, le chômage a augmenté. Ce fait prouve que le Luxembourg a un réel problème de faire embaucher ses propres chômeurs. Les raisons sont multiples. Des patrons sont réticents de recruter des Luxembourgeois en invoquant le risque que ceux-ci le quitteront pour la fonction publique dès qu'ils en auront l'occasion, les frontaliers n'ont pas cette possibilité. Des frontaliers à plus haute qualification que des chômeurs luxembourgeois sont prêts à travailler pour le même salaire, le plus souvent le salaire social minimum, puisque bien plus élevé que dans les régions voisines. Souvent, le profil des chômeurs sur le marché de l'emploi luxembourgeois, faute de qualifications, ne correspond pas aux postes disponibles. Pour certains chômeurs, un problème de mentalité semble exister (refus d'accepter certains postes pour des raisons de prestige social). En outre, la plupart des chefs de personnel ne sont pas ou plus luxembourgeois et une propension naturelle semble

exister d'engager des personnes proches de leur propre contexte linguistique et social si elles ont la qualification requise. Selon Monsieur le Ministre, il est urgent que le Gouvernement trouve des réponses à cette inadéquation entre offre et demande sur le marché de l'emploi, également afin d'éviter un enveniment du climat politique interne. Il serait utile que l'Administration de l'emploi s'engage et investisse davantage dans la formation et la réorientation professionnelle individuelle des chômeurs en vue des postes qui se créent.

Un député ajoute des exemples où l'employeur public par son statut et ses conditions de rémunération attrayantes exercerait une réelle concurrence déloyale par rapport aux PME, surtout du secteur de l'artisanat.

Un député-maire réplique par des exemples d'entreprises artisanales à solides bénéfiques qui refusent d'honorer le savoir faire et l'expérience acquise de leur personnel par une rémunération correspondante, de sorte qu'il est tout à fait compréhensible que ces salariés guettent d'autres opportunités mieux rémunérées.

Monsieur le Ministre ajoute que dans maintes petites entreprises une politique salariale cohérente offrant des perspectives de carrières motivantes ou des incitants à la productivité (primes prédéfinies pour la réalisation de projets précis par exemple) fait complètement défaut. Face au standard de vie que se permettent certains des patrons de ces entreprises, la façon de gérer évoquée est regrettable et, compte tenu des salaires de base versés au plus bas niveau possible dans la plupart de ces entreprises, incompréhensible.

- **Création d'entreprises.** Un député critique que bien des jeunes entreprises échouent face un financement insuffisant. Monsieur le Ministre remarque que les instruments pour aider des jeunes entrepreneurs existent, mais sont largement inconnus du grand public.

Ainsi, les conseillers de Luxinnovation, l'agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, aident ces personnes dans leurs démarches et surtout à rédiger leur *businessplan*, condition nécessaire pour pouvoir quérir un financement bancaire.

En plus, le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur a la possibilité d'aider directement des jeunes entreprises innovantes jusqu'à hauteur d'un million d'euros non remboursables.

Par l'intermédiaire de la SNCI, l'Etat peut prendre une participation jusqu'à hauteur de 500.000 euros dans une *startup*.

Sans oublier les incubateurs d'entreprises, dans lesquels des ateliers, bureaux et les services d'un secrétariat sont mis à disposition des *startups*.

Le seul élément qui fait défaut, mais qui sera lancé sous peu, est le *Luxembourg Future Fund* qui permettra de financer – sur dossier – leur percée sur les marchés, de sorte que, d'un point de vue matériel, rien ne devrait entraver la création de nouvelles entreprises au Luxembourg. Ce Fonds permettra de suppléer au manque de capital-risque privé nécessaire à lancer durablement une entreprise.

- **Attrait pour des jeunes chercheurs.** Un membre de la commission remarque qu'une concurrence existe entre pays pour attirer et maintenir de jeunes chercheurs. L'orateur renvoie au cas de doctorantx luxembourgeois souhaitant revenir au Luxembourg ou créer une entreprise, mais ayant signé des contrats les liant pour des années ou rendant impossible l'exploitation de « leur » brevet. Monsieur le Ministre confirme que cette concurrence est réelle et renvoie à l'exemple du Canada qui attire des jeunes universitaires avec le droit d'obtenir la nationalité canadienne s'ils réussissent leurs études.

Selon Monsieur le Ministre, il serait utile, le moment venu, de réfléchir sur des mesures semblables pour attirer des talents dans les secteurs *high tech* naissants du Luxembourg.

- ***Simplification administrative et législation environnementale.*** Un député-maire critique un certain immobilisme dans le dossier de la simplification administrative, notamment en ce qui concerne tout ce qui a trait à l'Administration de l'Environnement. Il serait utile de parvenir à davantage de flexibilité dès que des investissements et établissements d'entreprises créant des emplois sont en cause ou risquent de ne pas avoir lieu en raison des longues procédures environnementales à subir par ces entreprises.

Monsieur le Ministre remarque que ces relations potentiellement conflictuelles entre « Environnement » et « Economie » sont à l'origine de sa lettre afférente au Premier Ministre. Régulièrement, il a été saisi de dossiers individuels d'entrepreneurs exaspérés où il a dû trouver une solution individuelle en négociation directe avec le Ministre en charge de l'Environnement. Il importe d'apporter des solutions standardisées pour au moins quelques-unes de ces difficultés régulières. A son avis, il serait utile de réunir les portefeuilles de l'Economie et de l'Environnement afin de parvenir à nouveau à une démarche raisonnée et cohérente dans le développement du pays. Ce problème de l'absence d'une « pensée horizontale » en fonction d'une priorité principale du Gouvernement caractérise également maints autres Etats d'Europe.

Monsieur le Ministre juge inacceptable que des zones d'activités économiques soient déclarées unilatéralement comme zone écologique « Habitat ». L'orateur lance un appel à davantage de pragmatisme dans ce domaine.

Monsieur le Ministre illustre son propos avec un exemple de la zone industrielle « Bommelscheuer » à Bascharage où la vente à un investisseur potentiel d'un terrain industriel de 12 hectares inutilisé par son groupe propriétaire est entravée du fait qu'un bois s'y est formé durant les années. En effet, l'obligation environnementale exige que ce bois soit compensé par le triple de sa surface dans la région même. L'investisseur potentiel est dans l'impossibilité d'acquérir cette énorme surface supplémentaire de terres agricoles dans cette région pour les reboiser.

Afin d'éviter des exigences semblables ailleurs, son Ministère veille à faire tondre régulièrement tous les terrains vagues dans ces zones industrielles.

Un député-maire donne à considérer que ces contraintes ne sont pas dues à l'arbitraire de l'Administration, mais résultent de textes adoptés par le Conseil de Gouvernement et votés par le Parlement. Des exemples bien plus anciens existent de biotopes protégés par cette Administration non seulement dans des zones économiques, mais également dans des zones d'habitation. Cette situation s'est enracinée davantage en vertu de règlements et de directives environnementales communautaires (les SUP par exemple). En plus, des normes fixes standardisées préalables à respecter ne sont pas nécessairement saluées par les entreprises car excluant des négociations et toute flexibilité. Une possibilité serait de prévoir, à l'image de l'Allemagne, des normes techniques comprises comme « Anleitung » et non comme normes absolues permettant à l'Administration de les nuancer/adapter en fonction de la situation concrète.

Un député-maire remarque qu'à ces normes environnementales s'ajoutent bien d'autres normes à respecter par les entreprises contrôlées par exemple par l'ITM.

Conclusion :

Monsieur le Ministre confirme vouloir faire parvenir aux députés au préalable du débat une note résumant les principaux points de réforme sur lesquels il souhaite consulter la Chambre des Députés.

Luxembourg, le 13 mai 2013

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président,
Alex Bodry